PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction de l'environnement
de l'aménagement
et du logement**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément à l'arrêté préfectoral **R02-2025-09-18-00004** du **18 septembre 2025**, le public est informé de l'ouverture d'une enquête publique pour le projet de création de l'association foncière pastorale autorisée Nord Caraïbes de la Martinique, sur le territoire des communes de Saint-Pierre et du Carbet, portée par la CODEM.

Cette enquête publique d'une durée de 30 jours ouvrés, se déroulera du 06 octobre 2025 au 07 novembre 2025 inclus à la mairie de Saint-Pierre, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des services. Des permanences seront également effectuées à la mairie du Carbet.

Monsieur Alain Christophe POMPIERE, désigné par le tribunal administratif de la Martinique, par décision N° E25000009/97 du 29 août 2025, procédera à l'ouverture de l'enquête publique, le 06 octobre 2025 à la mairie de Saint-Pierre, siège de l'enquête publique, aux dates et heures ci-après :

	Saint-Pierre	Carbet	
lundi 6 octobre 2025	De 8h45 à 10h45	De 11h00 à 13h00	Ouverture et permanence
lundi 13 octobre 2025	De 8h45 à 10h45	De 11h00 à 13h00	Permanence
lundi 20 octobre 2025	De 8h45 à 10h45	De 11h00 à 13h00	Permanence
mercredi 29 octobre 2025		de 8h45 à 13h00	Permanence
vendredi 7 novembre 2025	DE 8H45 à 13H00		Permanence et clôture

Le public peut prendre librement connaissance du dossier d'enquête publique et peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet en mairies de Saint-Pierre et du Carbet, ou par mail à l'adresse ci-après, avant la clôture de l'enquête publique : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr. Ces observations seront annexées aux registres d'enquête publique. Le dossier d'enquête publique est consultable sur le site internet de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) à l'adresse ci-après : http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr rubrique « Participation du public/Enquêtes publiques 2025 » ainsi qu'à la mairie.

La personne responsable du projet est Monsieur Jean-Marc AJANANY, directeur de la CODEM, direction@codem.pro. Toute information pourra être également demandée à Monsieur Rudy OUBLIÉ, afp@codem.pro, et à M. Philippe MATHE philippe.mathe@agriculture.gouv.fr, représentant la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la Martinique.

Les frais de publicité sont à la charge de la CODEM.

L'indemnisation du commissaire enquêteur est à la charge de l'AFP autorisée ou, à défaut d'autorisation à l'issue de la procédure, de l'État.

Pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions seront tenus d'une part, à la disposition du public, à la mairie de Saint-Pierre, à la mairie du Carbet, ainsi qu'à la DEAL Martinique aux jours et heures d'ouverture habituels et d'autre part, sur le site internet de la DEAL : http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr rubrique « Participation du public/Enquêtes publiques 2025 ».

Pour le préfet de la Martinique
et par délégation
Le Directeur Adjoint de l'Environnement
de l'Aménagement et du logement

19 SEP. 2025

Pierre Emmanuel VOS

DEAL Martinique
Mission d'Appui au Pilotage
tél : 05 96 59 57 17 – 06 96 20 46 11
www.martinique.developpement-durable.gouv.fr
BP 7212 Pointe de Jaham – 97274 Schoelcher cedex